

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 92 (1947)
Heft: 3

Artikel: Les préparatifs militaires de Vaud contre Berne en 1814-1815 [fin]
Autor: Sterchi / Laharpe, S. de / La Harpe
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-348371>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les préparatifs militaires de Vaud contre Berne en 1814-1815

(fin)

Observation essentielle.

Il faut au moins 2000 hommes pour garder un pays qui ne se rattache au canton que par une largeur de terrain de 5 lieues à vol d'oiseaux, et avec lequel il n'y a qu'une seule communication, la route de Villeneuve, car le sentier de la dent de Jamant est en partie sur Frybourg.

Frontières du district de Vevey, et leur défense.

La nature du sol s'élève toujours jusqu'à la portée de canon de Chatel St-Denis, les défilés boisés et rocaillieux, enfin l'encasse (= angle rentrant) que fait le district frybourgeois d'Attalens, ne permet pas de prendre position à la frontière ; l'on se contentera de placer des postes en échellons depuis Champ de Ban, où devra se trouver le poste le plus fort, jusqu'au mamelon derrière le péage, où se placera l'avant-poste qui devra se retirer le soir au Mur Blanc ; ces postes, en cas d'attaque, se replieront sur celui de Champ de Ban ; l'on mettrait aussy quelques postes sur la rive gauche en descendant, dont le dernier et le point d'appuy serait au plateau de l'Arberiaz ; la réserve de Vevey se porterait sur ce point, et sur celui de Champ de Ban, en attendant qu'un corps placé à Oron tombât sur les derrières de l'Ennemy à Semsale et Chatel St Denis.

Un corps considérable serait d'autant mieux placé à Oron qu'il couvrirait sans les gêner les communications de Lausanne et Vevey avec Moudon, et qu'il menacerait la frontière frybourgeoise depuis Romont jusqu'à Bulle et Chatel St Denis.

Addition relativement à Romont, Rue et Gruyère.

Romont peut s'enlever d'assaut du côté de l'orient ; le château, s'il n'est pas surpris exige une espèce de siège ; il faudrait en conséquence pousser l'attaque de la ville avec assés de vigueur pour pouvoir entrer pêle et méle avec l'ennemy dans le château ; alors seulement

et en palissadant le côté faible, celui de l'attaque, Romont pourrait devenir un bon poste pour un bataillon ; les chemins sont mauvais en temps de pluie, surtout du côté de Rue, qui serait un assés bon poste de communication pour quelques compagnies ; il faudrait examiner le château.

Bulle est ouvert ; les issues du château sont commandées ; cependant ce poste est nécessaire pour la communication avec Gruyeres, dont le château situé sur une hauteur couvre la Vallée de la Sarine ; il paraît qu'il faudrait occuper ces deux postes et le pont sur l'Hongrin, pour communiquer par le poste de la Tine avec Rossiniere et Chateau d'Oex en suivant la Route à charriot.

NOTES

1. Le château de St-Maurice est préparé pour déffendre avec de l'artillerie et de l'infanterie le passage du Pont, et le chemin qui vient de la Savoye ; les planchers sont étayés d'étage en étage par des pointélles pour soutenir un bombardement, plusieurs fenêtres ont été fermées par des murets dans lesquels on a pratiqué des creaux ; mais tous ces ouvrages ne sont pas finis et le château est très accessible du côté de la montagne, il ne serait nécessaire que d'avoir quelques haches pour enfoncer les postes qui séparent l'intérieur du château des ouvrages extérieurs, où l'on entrerait assés aisément.

2. Il faut commencer par détruire les ouvrages pratiqués par les Autrichiens sur notre territoire, consistant en une redoutte blindée ditte blockhaus, qui bat par 3 embrasures les grandes routes de Savoye et canton de Vaud, et une tranchée pour l'infanterie flanquant la susdite redoutte. L'on construira dans le jardin attendant à la maison du péage et en suivant sa forme extérieure, un parrapet circulaire de 20 pieds d'épaisseur et en terre revétue en gazon ; il devra avoir 6 pieds d'hauteur intérieure et une banquette de 2 pour pouvoir tirer par dessus. On pratiquera une embrasure pour battre avec une piece de 4 p. le chemin qui conduit au pont ; ce parapet pourra avoir une 10^e de toises de développement ; il sera flanqué par une tranchée sur et au bord de la crête supérieure du plateau qui domine le château de St-Maurice ; il pourra avoir aussy une 10^e de toises de développement. Dans le milieu se construira une redoutte pour 150 hommes et 2 pieces de canon, ayant 2 embrasures contre le château et 2 aux faces opposées battant la campagne ; l'entrée de cette redoutte sera fermée par une porte en palissade. Ce plateau ayant plusieurs gradins communiquant les uns aux autres, l'on pourrait pratiquer des tranchées dans les inférieurs, qui battent plus efficacement le pont ; on pourrait même y porter des gros cailloux, qu'on ferait rouler sur les assaillants du poste du péage.

L'on pourrait laisser subsister la partie du côté du Rhône, du blockhaus fait par les Autrichiens, et qui pourrait servir à mettre des munitions à l'abri.

3. Les passages par Oley, par Morcles, par dessous la dent de Morcles, et celui entre le grand et le petit Muveran sont très difficiles, même pour des hommes, au lieu que celui par le mont Anzaindaz est praticable pour les chevaux, et peut-être même pour des petites pièces, et enfin qu'il mène en 6 heures depuis le passage à Sion.

4. Monsieur le Chef de bataillon Martin, dans un rapport rempli d'excellentes vues, et qu'il a adressé à Monsieur l'Inspecteur en Chef des Milices le 24 juillet dernier, a oublié de parler de la position de l'église et du cimetière de Château d'Oex. La première, solidement bâtie et couverte en tuilles, craint peu l'incendie ; le second, qui l'entoure sur une hauteur quelques fois assés escarpée, est entourée d'un mur qui, s'il n'est pas partout à hauteur d'appuy, peut se relever au moyen d'un parrapet en terre ; les portes peuvent se barricader au moyen d'arbres qui sont dans le cimetière, dont quelques uns pourraient servir de blindage pour des creux, où l'on déposerait des munitions, plutôt que dans l'église où serait le dépôt de vivres. Celui qui dirigera les fortifications n'oubliera pas de disposer des emplacements pour l'artillerie qui pourrait y être employée ; ce poste servirait de point de retraite aux troupes placées à celui du Vanil. Il devra par conséquent y avoir dans l'église des vivres en réserve pour 500 hommes et pour 8 jours. Ce poste communiquerait tous les jours et par patrouilles avec celui du Sepey, en les faisant partir à la même heure des deux endroits ; et le commandant de ce dernier poste ferait son rapport journalier à celui des troupes dans le district d'Aigle et des Ormonts.

Les retranchements du Vanel proposés par Mr. Martin ne seraient d'aucune utilité, étant dominés par une hauteur qui va toujours s'élevant ; cette position n'est même soutenable qu'autant que l'on peut s'emparer de cette hauteur qui domine le chemin à charriot allant à Gessenay le long de la Sarine, et le sentier qui conduit par un détour aux Marais et à la vallée de Gessenay ; le mamelon qui est sur la rive gauche de la Sarine en descendant, est très bien situé pour battre le chemin de Gessenay, mais l'emplacement le plus favorable pour l'artillerie se trouve sur territoire bernois ; le chemin qui conduit du Pont sur notre territoire n'est, dans son état actuel, pas praticable pour de l'artillerie.

5. Cette compagnie et demie occupe ces postes en cas de rupture avec Frybourg ; en cas contraire, elle renforcerait le poste du Vanil.

6. Si les Vallaisans prenaient de vive force ou par surprise les postes du péage et des montagnes, et que l'on n'eut pas assés de

force pour espérer de les reprendre, les troupes en retraite se rallieraient à cette réserve ; l'on observerait particulièrement les taillis qui sont entre le plateau et le Rhône, et l'on y attendrait les renforts de Vevey pour reprendre les postes perdus.

Rolle, le 15 septembre 1814.

Le Quartier maître Général

STERCHI.

L'Adjudant Général

SIGIS. DE LAHARPE.

Le Chef de Bataillon

LA HARPE.

Instructions pour le colonel commandant à Aigle.

Il sera chargé de la défense des frontières du district d'Aigle du côté du Valais.

Pour cet effet, il s'appliquera à connaître le mieux possible les différents passages qui communiquent d'un pays dans l'autre, ainsi que les meilleurs moyens de les défendre.

Il prendra des mesures pour être instruit de suite et en détail des mouvements de troupes qui pourraient avoir lieu sur les frontières confiées à ses soins et fera au Gouvernement un rapport journalier, qu'il adressera à Monsieur le Landamman.

Au moment où il apprendra d'une manière certaine que le canton est menacé d'une invasion, soit sur le point qu'il occupe soit par les avis qu'il pourrait recevoir de l'officier supérieur commandant dans le pays d'En Haut, il fera sur le champ prendre les armes à toute l'élite et la réserve de la section d'Aigle.

Il enverra la compagnie de grenadiers et deux compagnies de mousquetaires à Vevey et avec le reste, savoir : une demi-compagnie de chasseurs carabiniers, une compagnie de mousquetaires, une demi-compagnie d'artillerie et un bataillon de réserve, il défendra les postes qui lui sont confiés, conformément au plan de défense qui lui sera remis.

Il enverra les chasseurs à cheval de la section d'Aigle à Moudon et réunira auprès de lui les courriers à cheval de la même section pour lui servir d'ordonnances.

Il fera sur le champ rapport des mesures qu'il aura prises au Gouvernement et en donnera connaissance à l'officier supérieur commandant dans le pays d'En Haut.

donné en Conseil d'Etat le 4 février 1815.

Plan de défense pour les frontières du district d'Aigle du côté du Valais, avec un corps de 700 hommes, 2 pièces de canons de 4 p., 1 pièce de 2 p. et 1 obusier.

L'officier commandant dans ce district distribuera les troupes de la manière suivante :

200 hommes le long du Rhône, depuis le pont de St-Maurice jusqu'au lac, gardant les bacqs de Masongi, de Colombay et de la porte du Saix et observant les gués et particulièrement les taillis qui sont le long du Rhône.

200 hommes et 2 pièces de 4 p. sur le plateau de la maison du péage qui domine le pont de St-Maurice.

100 hommes pour garder les passages des montagnes, dont 1 officier et 25 hommes à Gardelaz, sur le sentier qui conduit du Valais à Morcle ; 1 officier et 30 hommes à celui qui passe entre le petit et le grand Moverand.

200 hommes avec un obusier et une pièce de 2 p. en réserve sur la hauteur de St-Triphon.

Si l'ennemi emportait un des postes situés le long de la rivière, ou celui du péage, ou pénétrait par les montagnes en force suffisante pour qu'il fût impossible de le repousser, les troupes se retireraient en bon ordre sur la réserve placée à St-Triphon ; cette position serait alors défendue par tous les moyens et jusqu'à la dernière extrémité.

Instructions pour l'officier supérieur commandant à Château d'Oex.

Il sera chargé de la défense de la partie du pays appelée pays d'En Haut et des Ormonts.

Pour cet effet il s'appliquera à connaître parfaitement les différentes positions qui lui rendront cette défense plus facile.

Il prendra des mesures pour être constamment instruit, avec la plus grande célérité, des mouvements de troupes qui pourraient avoir lieu sur ses frontières et fera au Gouvernement un rapport journalier, qu'il adressera à Monsieur le Landamman.

Au moment où il aura la certitude que le canton est menacé d'une invasion soit sur le point qu'il occupe, soit par les avis qu'il pourra recevoir de l'officier supérieur commandant à Payerne ou du colonel commandant à Aigle, il fera sans délai prendre les armes à toute l'élite et la réserve du pays d'En Haut, et enverra l'ordre à la compagnie de carabiniers de Vevey et aux deux bataillons de réserve de Vevey et de Lavaux de venir le joindre.

Dès que les bataillons lui seront arrivés, il enverra la compagnie de grenadiers et les trois compagnies de mousquetaires de la section sous ses ordres, savoir la 1ère à Moudon et les trois dernières à Vevey.

Il enverra les chasseurs à cheval de la section à Moudon et réunira

auprès de lui les courriers à cheval de la même section pour lui servir d'ordonnances.

Avec les trois bataillons de réserve, la demi compagnie d'artillerie et une compagnie et demie de chasseurs carabiniers qui lui resteront, il défendra le pays qui lui est confié, conformément au plan de défense qui lui sera remis.

Il fera sur le champ rapport au Gouvernement des mesures qu'il aura prises et en donnera connaissance au colonel commandant à Aigle et à l'officier supérieur commandant à Payerne.

PLAN

de défense pour le district du pays d'En-Haut et les Ormonts par un corps de 1350 hommes, 2 pièces de 2 p. et 1 obusier de 4 p. 10 lignes.

L'officier commandant dans ce district distribuera ses troupes de la manière suivante :

- 200 hommes au Mont Azinda (= Anzeindaz) sur le sentier de Sion.
- 200 hommes au Mont Pillon, sur celui d'Ormont-dessus au Châtelet.
- 100 hommes et une pièce de 2 p. sur le plateau de l'église de Château d'Oex.
- 150 hommes pour garder les sentiers qui conduisent dans la vallée de Charmey et le passage de la Tine.
- 400 hommes, une pièce de 2 p. et un obusier à la position du Château du Vanel et sur le mamelon vis-à-vis, de l'autre côté de la Sarine, sur lequel sera placée l'artillerie.
- 100 hommes au Sépey, pour communiquer du Château d'Oex à Aigle par les Mosses.
- 100 hommes à Ormont-dessus pour la communication du Mont Pillon avec Gryon.
- 100 hommes à Gryon pour se porter au besoin à la Croix, au plan des Isles, ou bien au mont Azinda.

Si le poste du mont Pillon était forcé, une compagnie se retirerait au Sepey, pour y renforcer la compagnie qui protège la communication par les Mosses avec le Château d'Oex ; l'autre compagnie se porterait au col de la Croix ; ces deux positions seraient alors défendues jusqu'à la dernière extrémité.

Dans le cas où la position du Château du Vanel fût forcée, les troupes qui l'occupent, ainsi que celles sur le mamelon vis-à-vis, se retireront en disputant le terrain pied à pied jusqu'à l'église de Château d'Oex où elles se défendront par tous les moyens en leur pouvoir et jusqu'à la dernière extrémité.
